

PREVOST

BULLETIN DE GARANTIE


BG13-77

DATE :	Novembre 2013	SECTION :
		22 - Chauffage et Climatisation
EXPIRATION:	Novembre 2015	
SUJET :	Remplacement du thermostat de contrôle du système de pré-chauffage	

APPLICATION

AVIS AUX CENTRES DE SERVICE

Vérifier que le bulletin s'applique au véhicule à l'aide de **SAP** ou de **Garantie en ligne** disponible sur le site web de Prevost, sous la rubrique Service / Garantie.

Modèle	VIN	
Autocars H3-45 Années modèles: 2013-2014	Du 2PCH33491 <u>DC712259</u> jusqu'au 2PCH33498 <u>EC712518</u> incl.	
Autocars X3-45 Année modèle: 2013	Les véhicules suivants : Le 2PCG33492 <u>DC735450</u> et le 2PCG33494 <u>DC735451</u>	
Ce bulletin n'est pas nécessairement applicable à tous les véhicules ci-haut mentionnés, certains peuvent avoir été modifiés avant la livraison. Les propriétaires de véhicules visés par ce bulletin seront avisés par une lettre indiquant le numéro d'identification de chaque véhicule concerné.		

DESCRIPTION

Sur les véhicules visés par ce bulletin, un changement du type de thermostat du système de pré-chauffage est recommandé pour assurer le bon fonctionnement du système

MATÉRIEL

Commandez les pièces suivantes :

Pièce No	Description	Qté
871542	Thermostat	1
500804	Rondelle	8

REMARQUE

Le matériel peut être commandé selon la pratique habituelle.

MARCHE À SUIVRE



DANGER

Stationner le véhicule de façon sécuritaire, appliquer le frein de stationnement, arrêter le moteur, placer l'interrupteur principal à la position ARRÊT (OFF) avant de travailler sur le véhicule.

1. Dans le compartiment évaporateur, localiser le thermostat à remplacer (figure 1)

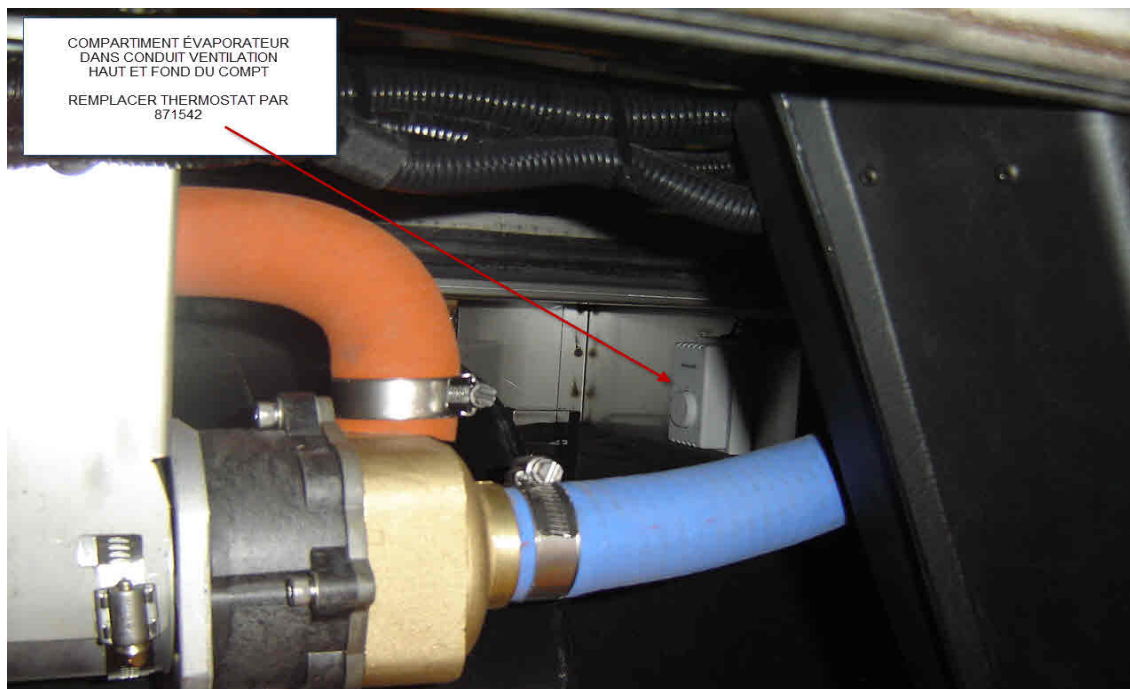


Figure 1 : Emplacement du thermostat à remplacer ds le compartiment évaporateur

2. Remplacer le thermostat en ajoutant les rondelles 500804 (figure 2).



Figure 2

DISPOSITION DES PIÈCES

Pour obtenir un remboursement complet, les pièces remplacées doivent être retournées à PrevoSt conformément aux 'Instructions d'expédition de retour de pièces de garantie' disponibles sur <https://www.prevoStcar.com/fr/content/les-documents-de-garantie>. Svp joindre dans l'envoi une copie de la réclamation de garantie.

Rebuter selon les règlements environnementaux applicables (mun./prov./féd.).

GARANTIE

Cette modification est couverte par la garantie normale de PrevoSt. Nous vous rembourserons les pièces et 0,5 heure de main-d'œuvre sur réception des pièces et d'un formulaire de réclamation. Veuillez soumettre votre réclamation via Garantie en ligne, disponible sur www.prevoStcar.com (rubrique Service \ Garantie). Utiliser la réclamation de type «Bulletin/Rappel» et sélectionner le «Bulletin de garantie BG13-77».

AUTRE

Bulletin VBC	n/a
Code de bris	22.09
Code de défaillance	09
Condition système	B
Pièce responsable	871165

Accédez à tous nos bulletins à cette adresse :
<http://prevoStparts.volvo.com/technicalpublications/fr/pub.asp>
Ou scannez le code QR avec votre téléphone intelligent.

Contactez-nous à technicalpublications_prev@volvo.com en spécifiant "AJOUT" comme sujet pour recevoir nos bulletins de garantie par courriel.

